

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **74 (1929)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le 1er août dit rouge. — Guerres civiles et guerre intercontinentale. — Restons armés. — Mauvais service rendu à la religion. — Les cultes du Tir fédéral. — Les intentions du gouvernement bolchéviste. — *Der Schweizer Soldat* et les journées des sous-officiers.

L'essai révolutionnaire annoncé pour le 1er août par le parti communiste, selon les instructions du gouvernement bolchéviste de Moscou, n'a réussi nulle part. En Suisse, le seul incident notable s'est produit à Bâle où une recrue a été sérieusement malmenée par un groupe de communistes. Ce cas excepté, les mesures de précaution prises par les autorités cantonales et fédérales ont été partout un garde-à-vous suffisant pour engager les fauteurs de troubles à la prudence ou pour les mettre hors d'état de nuire. Un instant, on s'est demandé si les demandes de troupes des cantons de Bâle et d'Argovie n'allaient pas conduire à de nouvelles levées de milices fédérales. On s'est borné à des envois d'écoles de recrues qui ont dû interrompre leur programme d'instruction pour monter la garde sur les points exposés.

Ce qui ne signifie pas que tout soit terminé par là. De plus en plus on a l'impression que cela finira par des coups. Le spectacle s'affirme de deux groupements hostiles en présence, et c'est trop déjà qu'il faille recourir à des mesures exceptionnelles pour garantir le travail contre ceux qui prétendent l'entraver.

A noter que ce spectacle n'est pas local ou régional, ce qui en fait la gravité. La Suisse n'est pas seule en cause. Le mouvement poursuivi par les hommes de Moscou et de la III^e internationale est de tendance générale, des guerres civiles devant présider à une guerre qui, actuellement, semble adopter le caractère d'une guerre intercontinentale. Le bolchévisme n'étant pas parvenu à ses fins en occident porte maintenant ses efforts à l'orient, plus exactement à ce que l'on désigne volontiers du nom d'Extrême-Orient. Les gens qui paraissent informés estiment que le conflit actuel sino-russe n'est qu'un paragraphe de la conquête que le bolchévisme cherche à développer dans le continent asiatique, où il trouverait des forces pour reprendre, sous une autre forme, sa tentative contre les pays

européens, et que nous en sommes au moment où la question se pose entre la disparition du gouvernement bolchéviste avant la réussite de son entreprise orientale, ou le succès de celle-ci le consolidant pour un nouveau temps.

Nous ne savons jusqu'à quel point ces pronostics sont fondés, mais chacun en voit assez des incertitudes de l'époque présente pour se dire que l'heure n'est pas à l'affaiblissement militaire des Etats. En Suisse, notamment, nous devons garder et seconder notre armée; elle n'a d'autre but que de défendre notre tranquillité, nos légitimes occupations, nos droits, nos indépendances nationale et personnelle; nous ne commettrons pas la sottise de la licencier. Nous devons l'appuyer, au contraire, de toute notre conviction contre ses détracteurs, dont les pires, nous ne cesserons de le répéter, sont les illusionnistes qui drapent leur défaitisme sous le manteau des Evangiles.

Récemment, une information de presse a mis en comparaison les cultes catholique et protestant du Tir fédéral de Bellinzone, le premier très fréquenté, l'autre beaucoup moins, pour ne pas dire quasi abandonné. Un journal de la Suisse allemande, la *Zürcher Volkszeitung*, a attribué cette différence aux attitudes opposées des clergés, celui de l'Eglise catholique uni dans sa foi patriotique, celui de l'Eglise protestante divisé, une partie de ses membres préconisant l'abandon de la défense du sol helvétique.

L'explication est-elle justifiée, ou du moins partiellement justifiée? Car d'autres causes doivent certainement être ajoutées à celle-ci. Il n'en reste pas moins vrai que les ministres d'une religion qui recommande l'oubli du dévouement envers ses proches ne sont pas pour encourager personne à l'admirer. Singulière idée que d'invoquer les frères nègres de l'Afrique équatoriale et les frères jaunes riverains du Yang-Tsé-Kiang et de leur dire « tu ne tueras point » pour se laisser bêtement tuer par des frères blancs à qui ce commandement n'en impose pas!

* * *

Il convient d'insister, puisque l'occasion s'en présente. Le gouvernement de Moscou a signé le Pacte Kellog, disent nos bons pacifistes. Il a signé bien d'autres choses; malheureusement une signature ne signifie rien quand ceux qui la donnent sont décidés à ne pas la respecter. Tandis que le gouvernement bolchéviste signait le pacte Kellog de renonciation à la guerre comme moyen politique, il préparait la guerre prolétarienne, et continue à la préparer pour soutenir sa politique communiste. Le 1er août de cette année devait servir de cours de répétition.

Le dernier congrès de la III^e Internationale, sixième depuis la fondation de l'institution, s'est tenu à Moscou, du 17 juillet au 1^{er} septembre de l'année passée. La base de ses discussions a été fournie par le rapport sur « l'Activité communiste entre le cinquième et le sixième congrès ». Le « mémoire » adressé aux gouvernements au commencement de 1929 par le bureau permanent de l'Entente internationale contre la III^e Internationale, donne à ce sujet de nombreux et savoureux renseignements. Les statuts des partis communistes invitent ceux-ci à se tenir prêts à passer à l'illégalité ; le but de l'Etat soviétique est de désarmer la bourgeoisie, et de se constituer en Etat prolétaire armé. Celui-ci mènera les masses à l'assaut de l'Etat bourgeois, à l'insurrection armée, forme supérieure de la lutte, opérations offensives conditionnées par l'organisation de grandes masses en formation de combat. En résumé, le gouvernement préconise le désarmement des autres et son propre armement. La guerre entre Etats prolétariens et Etats bourgeois, proclame-t-il ailleurs qu'à Genève, est inévitable et nécessaire ; la guerre révolutionnaire doit être préparée ; on doit former les masses laborieuses aux exercices militaires. Boycoter la guerre est une phrase stupide, mais il faut transformer la guerre impérialisée en guerre civile, et si quelque guerre éclate le mot d'ordre essentiel doit être non la paix, mais la révolution prolétarienne. Réactionnaires sont ceux qui, par des plans utopiques, par des phrases vides de sens, par des traités, des pactes prétendent arriver à supprimer la guerre. Au surplus, quand le prolétariat ou un Etat prolétarien luttent contre l'impérialisme, les travailleurs ont le devoir de défendre leur patrie socialiste.

Est-il besoin d'en dire davantage ? Conservons notre armée et perfectionnons-la. Aujourd'hui comme hier, elle reste notre plus sûre sauvegarde contre les malintentionnés.

* * *

Toujours à propos du 1^{er} août, nous tenons à signaler le numéro du *Schweizer Soldat* qui a paru à cette date. Il est particulièrement riche en illustrations bien venues.

Les feuilles consacrées au *Sous-officier suisse* contiennent de nombreux détails relatifs aux journées des sous-officiers qui sont célébrées, au moment où nous écrivons, à Soleure. Elles indiquent notamment tout le programme des concours avec les listes des jurés. La presse quotidienne publie ces jours-ci des comptes rendus sympathiques de cette manifestation ; ils expriment bien la popularité qui entoure notre corps des sous-officiers.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Le maréchal Pétain élu à l'Académie française.

Le maréchal Pétain qui, depuis 1919, était déjà membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a été élu le 20 juin dernier, à l'unanimité des suffrages et sans concurrent, au fauteuil qu'occupait le maréchal Foch à l'Académie française. Cette dernière tenait beaucoup à compter parmi ses membres l'illustre vainqueur de Verdun, le chef qui s'était de façon émouvante penché sur le soldat français défaillant en 1917, qui avait conduit l'armée française à la victoire en 1918 et qui, en 1925-1926, avait redressé au Maroc une situation rendue dangereuse par le laisser-aller et le particularisme des « habitués » de ce théâtre d'opérations extérieur.

Pétain, comme Foch et comme Joffre, n'avait pas eu à se conformer à l'usage des visites académiques avant l'élection. Si quelqu'un fut solliciteur, ce sont les académiciens eux-mêmes car, si immortels que se disent ces derniers, ils ne poussent pas l'esprit de déformation professionnelle au point de s'imaginer que Pétain ajoute quelque chose à la gloire dont il jouira dans l'histoire en s'adjoignant à leur compagnie.

Aussi bien, l'Institut de France et l'armée font-ils, en ce moment, bon ménage. La pénétration de l'un à l'autre est intime, abondante. De nombreux académiciens de profession se parent volontiers des grades qu'ils ont conquis dans l'armée, avant, pendant et après la guerre. Henry Bordeaux, Louis Madelin, par exemple, se donnaient récemment volontiers du « capitaine » et « lieutenant » qu'ils étaient devenus à la section d'information du G. Q. G. — Marcel Prévost, dit-on, indifférent au titre de « Maître » qui est celui des académiciens dans le langage des salons parisiens, tressaille d'aise quand une jolie voix féminine lui demande : « Colonel, thé ou porto ? »

Réciproquement, à l'heure présente, les officiers de carrière sont brillamment représentés dans les cinq classes de l'Institut. Liautey est élu depuis 1912 ; lui seul de tous nos maréchaux et académiciens peut être rangé au rang d'écrivain véritable. Joffre a écrit sa bataille de la Marne, ce qui équivaut certes à la plus belle tragédie de Corneille. Pétain médite un livre sur la psychologie du soldat français : il sera intéressant de distinguer, quand il paraîtra, les idées qui lui appartiennent en propre de celles que son

entourage lui aura suggérées. Castelnau est membre de l'Académie des beaux-arts : serait-ce pour son monument de Mohrange ? Gouraud fait partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et c'est justice, car l'ancien haut commissaire français en Syrie a présidé aux recherches archéologiques poursuivies dans ces pays du Levant. A l'Académie des sciences, des savants tels que les généraux Bourgeois, Ferrié, Sébert, le général médecin Vincent, M. Vieille, inspecteur général des poudres et salpêtres, tiennent parfaitement la place qu'ils y occupent.

Des quatre maréchaux qui nous restent, seul le maréchal Franchet d'Esperey, cet intrépide *globe trotter*, semble avoir été oublié. Sa robuste santé, cette qualité si précieuse, ne le désigne-t-elle pas un peu pour l'Académie de médecine ?...

Quoi qu'il en soit, des dix maréchaux de France ayant appartenu à l'Académie française depuis sa fondation par Richelieu en 1635, six ont été élus en deux siècles d'ancien régime et quatre à l'époque actuelle. Bonne mesure pour les maréchaux de la III^e République !

L'éclipse du XIX^e siècle est curieuse à remarquer. Si on comprend que sous la Restauration les académiciens se soient montrés prudents à l'égard des maréchaux de l'Empire qui d'ailleurs, pour la plupart, étaient de parfaits soudards sans la moindre ombre de culture intellectuelle, on s'explique mal que sous le Second Empire, les maréchaux de Crimée, d'Italie, du Mexique n'aient point été appelés à représenter l'armée au groupe des Quarante immortels. Manifestation antidynastique, sans doute ; n'est-ce pas, en quelque sorte, une tradition que sous la coupole de l'Institut bouillonnent des ferments d'opposition politique : réactionnaires en temps de démocratie, libéraux sous les régimes d'autorité ? Il faut bien justifier le titre de République des lettres dont se fait gloire la corporation des intellectuels.

Sous l'ancien régime, les choix furent, autant dire, quelconques. Durant tout le grand siècle, il ne vint à l'idée de personne d'appeler à l'Académie un Turenne, un Luxembourg ou un Catinat. Villars seul fut élu en 1714, sans doute à cause de sa victoire de Denain, dont l'éclat et le retour qu'elle marquait dans les destinées de la France la firent considérer comme une sorte de miracle. Qui fait des miracles touche au Ciel, et le Ciel n'est-il pas réservé aux immortels ?... Mais hormis le cas de Villars, on peut avancer, pour toutes les autres élections s'étant produites au cours du XVIII^e siècle, que la faveur l'avait fait autant que le mérite : d'Estrées fut élu en 1715 ; Richelieu, élu en 1720, n'était maréchal qu'en 1748, et

de même Beauvau-Craon, élu en 1771 et nommé maréchal seulement en 1783. Belle-Isle fut élu en 1749 et Duras en 1775.

Bref, à aucune époque comme de notre temps, l'Académie française ne s'était montrée favorable à la corporation des militaires. Cela s'explique, au moins en partie, parce que dans la période qui s'est écoulée de 1870 à 1914 entre les deux guerres, l'armée française a représenté une sélection sociale qu'il serait tout à fait désirable de voir se continuer dans l'avenir.

A quand la réception solennelle du maréchal Pétain ?

Le discours qu'il prononcera à cette occasion et dans lequel, selon la tradition bientôt trois fois centenaire, il devra faire l'éloge de son prédécesseur, ne manquera pas, pour les initiés, de présenter un certain piquant. Certes, nul mieux que Pétain n'est qualifié pour apprécier et mettre en relief les qualités militaires d'un Foch : tous deux sont du métier et l'on peut être assuré que la littérature ne fera pas seule les frais de la solennité lors de la séance de réception du nouvel élu. Les deux hommes de guerre se sont d'ailleurs vus de près à quelques-unes des heures les plus émouvantes de la guerre, en particulier dans la période qui s'étend de la Course à la mer (octobre 1914) à la fin des offensives du printemps de 1915. Au cours de cette période, Pétain, un fils du Pas-de-Calais, se trouvait dans le voisinage de sa terre natale qu'il cherchait à délivrer de la souillure de l'envahisseur. Commandant d'une division puis du fameux 32^e corps d'armée, il était sous les ordres de Foch, alors commandant du groupe d'armées du Nord. Foch eut maintes fois l'occasion d'apprécier la valeur guerrière d'un chef tel que Pétain. A coup sûr Pétain, sans Foch, serait arrivé jusqu'où il s'est poussé de lui-même dans l'échelle de la hiérarchie militaire ; mais il n'est pas insignifiant de constater que la brillante carrière de deux grands chefs s'est étayée, bien que sur des plans différents, à une tâche commune, celle des batailles d'Artois.

Dès l'été de 1915, Foch et Pétain se séparent. Tandis que le premier reste rivié au groupe d'armées du Nord et aboutit en 1916 à la bataille de la Somme, Pétain s'illustre d'abord en Champagne (septembre 1915) puis à Verdun (1916).

Verdun-la Somme : deux écoles tactiques rivales s'échafaudent sur chacune de ces grandes opérations. Celle de Verdun a pour motif principal la *surprise*, l'*esbrouffe*, et celle de la Somme reste fidèle à la seule notion de *force* et d'*écrasement* sous les projectiles.

Querelle d'écoles, a-t-on dit. A la guerre, une seule méthode est bonne et l'emporte ; celle qui, tenant compte des circonstances, adapte ses moyens à la situation et au but.

En vérité, il n'y eut réellement « école », c'est-à-dire parti-pris doctrinaire, à propos de Verdun, et par suite rivalité entre les chefs des deux batailles, qu'après le départ de Pétain et son remplacement par Nivelle à la tête de la II^e armée devant Verdun. Pétain, au contraire, fidèle aux enseignements des batailles de l'Artois, tout le temps qu'il dirigea les opérations sous Verdun, s'était efforcé de résoudre pratiquement le problème de la technique du feu dans la bataille moderne. L'ajustement des feux faisait le fond de ses interrogatoires d'agents de liaison à Souilly et, sous son autorité, l'artillerie devait enfin serrer de près l'exécution des barrages roulants, autrement dit l'appui rigoureux, précis, continu, à prêter à l'infanterie. On ne peut donc pas, à proprement parler, signaler la moindre opposition de doctrine entre Pétain et Foch pendant l'année 1916.

On en eut bien la confirmation en 1917. Tandis que l'école de Verdun triomphante avec Nivelle préparait l'offensive d'avril avec la légèreté que l'on sait, tandis que Foch se trouvait placé dans une sorte de demi-disgrâce, Pétain se montrait l'un des chefs subordonnés dont la protestation était la plus énergique et aussi la plus autorisée, contre ce qui se préparait au chemin des Dames.

L'événement lui donna raison et, du même coup, l'école de la Somme revenait en faveur.

Il s'agissait maintenant de remplacer Nivelle à la tête des armées françaises. Qui mettre ? Deux noms, ceux de Pétain et de Foch, se trouvaient en présence, entre lesquels le gouvernement devait choisir. Ce fut Pétain que M. Painlevé fit nommer par décret du 15 mai et l'opinion des combattants accueillit favorablement cette désignation. L'armée s'était montrée surprise en décembre 1916 qu'un autre que Pétain fût mis à sa tête. On se borna à maintenir Foch dans un rôle élevé de direction générale qui servira de prélude à ses futures fonctions de généralissime interallié.

Je suis persuadé que le salut de la France a résidé dans ce choix de M. Painlevé. Foch ne convenait pas pour la tâche qui incombait alors au commandant en chef de l'armée française. Artilleur d'origine, stratège à l'Ecole supérieure de guerre, l'orientation de sa pensée le poussait vers les hautes spéculations de la technique guerrière. Au contraire Pétain, sorti de l'infanterie, connaissait à fond l'âme du soldat. Il avait vécu de très près avec lui les heures dures et déprimantes de la guerre. D'une sensibilité profonde, froid, ironique, impassible, sans nulle forfanterie, il inspirait confiance. Il jouissait d'une réputation de bienveillance solidement établie ;

il passait pour ménager du sang de ses troupes ; il veillait à leur bien-être, parlait leur langage simple ; enfin, toujours heureux dans toutes les affaires auxquelles il avait pris part, on le croyait marqué du signe de la chance.

Foch n'était évidemment pas content d'en rester encore « à la recherche d'une position sociale » et c'est, à coup sûr, sans la moindre indulgence qu'il continuait à juger les « opérations limitées » auxquelles il ne prenait point part.

Pendant l'hiver 1917-1918, alors que l'on se préparait à supporter le choc prochain de l'Allemagne libérée du front russe, l'œuvre de Pétain et celle de Foch ne furent pas toujours concordantes ou, plus exactement, elles concoururent à un même objet, mais en s'ignorant. Au lendemain de Caporetto, Foch représentait l'armée française dans le Comité militaire interallié de Versailles. Puis, remplacé par Weygand, ce n'était que le 2 février 1918 que, sur les instances de Clémenceau, on l'avait investi de la présidence d'un Comité exécutif tiré du Comité de Versailles, en même temps qu'on lui avait attribué le commandement d'une réserve générale interalliée à constituer sans retard. Un chef militaire ne l'est effectivement que lorsqu'il dispose de troupes mises à ses ordres directs.

Mais quand il s'agit de constituer cette réserve par prélèvements sur les armées française et britannique, on se heurta à l'opposition des commandants respectifs de ces armées, Pétain et Douglas Haig. Dans le désir unanime d'entente en vue de la bataille prochaine, les G. Q. G. français et britannique s'étaient directement concertés entre eux. Ils avaient établi un plan d'appui réciproque prévoyant l'envoi en zone britannique d'un premier échelon de douze divisions avec les moyens en artillerie lourde et aéronautique correspondants. La réunion d'une réserve générale interalliée, prévue dès le 7 décembre 1917 par le Comité de Versailles et rendue exécutoire par la décision gouvernementale du 2 février sus-visée, bouleversait les mesures concertées entre Haig et Pétain. Le 19 février, Pétain acceptait de mettre huit divisions en réserve générale, mais Haig refusait de mettre un seul homme à la disposition de Foch. On en était encore là quand se produisit l'attaque allemande du 21 mars.

La situation est bientôt si grave que toute considération personnelle s'incline devant le souci de l'intérêt général et le commandement unique sort enfin des conférences de Doullens (26 mars), Beauvais (3 avril), Abbeville (14 avril). Trois étapes ont été nécessaires pour que Foch reçût les pouvoirs que la logique exigeait qu'il

reçût. C'est à la deuxième de ces étapes, à Beauvais, après que Foch eut écrit à Clémenceau : « Je n'ai à me plaindre de personne, mais il me faut persuader au lieu de diriger », que la direction stratégique des opérations lui était confiée, mais avec une entrave cependant : au cas où l'un des commandants d'armée alliée estimerait les ordres donnés par Foch de nature à léser les intérêts essentiels de sa troupe, il aurait le droit d'en appeler directement à son gouvernement.

Cette faculté laissée à Douglas Haig et à Pétain, celui-ci y recourut lorsque, après la bataille du Kemmel, en avril, Foch s'obstinant à maintenir les réserves à proximité des Anglais et Pétain s'attendant, au contraire, à se voir attaqué, le commandant en chef des troupes françaises adressa une protestation à son gouvernement qui, d'ailleurs, ne donna aucune suite à l'affaire. Pourtant, Pétain avait raison puisque, le 27 mai c'est son front qui fut enfoncé sur l'Ailette et qu'il dut subir la poche de Château-Thierry.

Il y eut encore bien d'autres motifs d'opposition entre les deux chefs. Dès 1917, en prévision de la « bataille d'attente », Pétain, dans ses Instructions tactiques, avait indiqué à ses troupes la méthode du dispositif en profondeur avec évacuation des premières lignes à la veille de l'attaque. Cette méthode réussira admirablement à l'armée Gouraud, en Champagne, le 15 juillet 1918. Foch dont tout l'art tactique se résumait, comme on sait, dans cette seule idée : « Tenir ; tenir quand même, où qu'on se trouve », n'avait pas assez de sarcasmes, dans son entourage, pour critiquer la conception de Pétain.

Lors de cette bataille du 15 juillet, il avait été décidé par Foch que « quoi qu'il advînt », la contre-offensive préparée serait lancée le 18. Or Pétain hésitait ; il fallut le cran d'un subordonné, Mangin, pour que la volonté de Foch fût faite...

En août, Foch songe à terminer la guerre avant la fin de l'année ; Pétain, au contraire, inclinait à remettre la décision à l'année suivante...

On le voit, l'éloge de Foch prononcé par Pétain ne manquera pas d'arrière-pensées et c'est avec un vif sentiment de curiosité que nous en attendons le texte... pour lire entre les lignes.

CHRONIQUE PORTUGAISE*(De notre correspondant particulier.)***L'état-major de l'armée.**

Notre Ecole militaire a été réorganisée, il y a quelques mois déjà, pour meilleure adaptation aux conditions financières de l'Etat, sans nuire, bien entendu, aux exigences d'un institut supérieur d'instruction militaire. De toutes façons, il s'agit d'assurer la formation d'un cadre d'officiers permanents possédant les qualités intellectuelles et morales indispensables à leur saine activité. La réforme a rencontré l'assentiment général.

Il n'en a pas été de même de la réforme de l'état-major, plus exactement des bases de son recrutement. Elle a provoqué des objections qui sont, à mon avis, sans fondement.

Jusqu'à présent, le recrutement des officiers de l'état-major général était un volontariat. Tout officier pourvu de certificats d'examens de mathématiques et de sciences, et âgé de moins de 35 ans, avait le droit de fréquenter pendant deux ans les cours d'état-major à l'Ecole militaire. Ensuite, pendant deux nouvelles années, il pratiquait un stage dans les régiments des autres armes que la sienne et dans les bureaux de l'état-major. Il était alors nommé officier du corps et mis au bénéfice des privilèges de cette incorporation : solde supérieure, promotions particulières, droit permanent à une monture de service.

Le ministre de la guerre a pensé que l'on pourrait faire mieux pour créer un état-major général absolument apte à ses fonctions, composé d'officiers travailleurs et intimement liés à la vie de l'armée. Certes, actuellement déjà, l'état-major général possède de pareils officiers, des hommes de haute valeur, mais dans son ensemble, il ne répond pas autant qu'il est désirable aux besoins de l'armée. Indiscutablement, une forte culture scientifique et générale est une indispensable condition du recrutement d'un personnel chargé d'une si grande responsabilité ; mais baser sur cette condition le choix d'une élite préposée à la direction des affaires militaires à tous les points de vue que supposent la préparation et l'organisation de la guerre, c'est le soumettre à un exclusivisme peu rationnel et dont les effets peuvent être regrettables, voire même funestes. D'autres qualités, qui ne tiennent pas aux diplômes scolaires, doivent appartenir à un officier d'état-major, et qui contribuent, à côté de la théorie, à assurer au corps une inébranlable confiance dans la direction de l'armée. A ce défaut, tout est fragile et instable.

L'ancienne méthode de recrutement des officiers de l'état-major général transformait l'institution en un hôtel de diplômés, et faisait jouir ses hôtes d'appointements plus élevés que ceux de tout autre officier, quels que fussent son arme ou son service, sans assurer les éléments d'étude et d'application nécessaires au rendement régulier de l'ensemble des unités et services de l'armée.

A titre de démonstration, j'invoque deux exemples.

Le service cartographique qui relève directement d'un des bureaux de l'état-major n'est pas au point. Bien que, récemment, plus d'activité se soit manifestée dans cette branche de service, elle est encore loin de satisfaire à la publication des cartes nécessaires aux travaux de l'armée. Pour telles régions importantes, on ne possède que des cartes vieilles de cinquante ans, éditées par les services géodésiques, sans caractère militaire.

Les règlements tactiques des diverses armes n'ont pas encore été modifiés chez nous en raison des enseignements de la dernière guerre, malgré la période de plus de dix années qui s'est écoulée depuis la cessation des hostilités. Même le règlement sur le service en campagne, dont la publication est récente, demande, en plusieurs de ses chapitres, une revision et des remaniements soigneux.

Rien d'étonnant à ce que le ministre se soit dit que ces manquements provenaient des imperfections de l'état-major général, de son recrutement en première ligne qui ne lui infuse pas le sang nouveau et oxygéné dont tout organisme a besoin pour vivre. Son organisation est celle d'un cadre « fermé » où règne la préoccupation principale, et parfois unique, d'une constante amélioration de sa situation.

De là le remède résolu par le ministre de réformer le régime du volontariat, et d'imposer l'obligation de fréquenter les cours de l'état-major à un nombre déterminé d'officiers choisis par les chefs d'armes parmi ceux que leurs tendances, leurs aptitudes et leur zèle désignent spécialement. On peut bien prévoir que ce seront les officiers les plus distingués dans chaque arme et l'on peut prévoir aussi qu'ils tiendront à faire honneur à celle-ci, en même temps qu'à justifier le choix dont ils auront été l'objet. On en finira ainsi avec les situations d'exception, on assurera une rénovation plus facile et constante des officiers des bureaux de l'état-major, ce qui évitera les besognes routinières, et l'on obtiendra une amélioration de l'instruction générale en favorisant le passage dans les rangs d'éléments en possession du meilleur savoir militaire, et aptes à propager la doctrine préconisée par les organismes supérieurs de l'armée.

En résumé, la loi prévoit :

Les inscriptions volontaires, et, pour les officiers, en nombre limité, désignés par les chefs des armes, la matriculation obligée ;

Les connaissances militaires des élèves, qui devront présenter aussi des certificats d'examens d'histoire, de psychologie générale, de géographie générale, de droit public et d'économie politique ;

Après la période de fréquentation scolaire, les officiers feront un stage dans les écoles pratiques des autres armes que la leur ;

A la sortie de ce stage, l'officier passera un examen final devant un jury composé de professeurs de l'Ecole militaire et d'experts nommés par le ministre. Ce jury appréciera les qualités intellectuelles du candidat, son esprit de décision et ses connaissances générales et militaires.



INFORMATIONS

Les manœuvres de la 2^e division. — Les indications qui suivent sont extraites des premiers ordres de division. Rappelons d'abord que le cours de répétition de la division aura lieu des 6-9 au 21 septembre. Elle stationnera, pendant la première semaine, en deux groupements principaux, 4^e brigade combinée dans la région Fribourg-Payerne, 5^e et 6^e brigades combinées, à cheval sur la vieille Aar, dans la région Büren-Aarberg-Gr. Affoltern. A partir du dimanche 15, et pour quatre jours de manœuvres, la division sera à la disposition du commandant du 1^{er} corps d'armée.

Le cours a pour but de développer l'esprit de décision et l'aptitude des commandants supérieurs et intermédiaires à conduire leurs troupes, de former les états-major à leur collaboration et à la technique des ordres, de développer l'aptitude de la troupe au service en campagne.

L'ordre rappelle que les travaux de mobilisation doivent être exécutés avec calme et avec soin. On ne quittera la place de rassemblement que lorsque tout sera parfaitement au point. Il n'est nullement nécessaire de la quitter avant 15 ou 16 heures le premier jour, voire même avant le matin du 2^e jour, le cas échéant. On évitera les fortes marches le premier jour ; si le stationnement ne peut être atteint en une étape, il le sera en deux.

Tenue et discipline de la troupe, on ne perdra pas de vue cette première obligation. Le résultat sera obtenu par des reprises en